

**Conseil économique et social**

Distr. générale
21 décembre 2015
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants**Cinquante-neuvième session**

Vienne, 14-22 mars 2016

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Application de la Déclaration politique et du Plan
d'action sur la coopération internationale en vue
d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre
le problème mondial de la drogue: suite donnée
à l'examen de haut niveau auquel a procédé
la Commission des stupéfiants en vue de la session
extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème
mondial de la drogue qui se tiendra en 2016**

**Promotion de la coordination et de l'harmonisation des
décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil
de coordination du Programme commun des Nations Unies
sur le VIH/sida**

Note du Secrétariat**I. Introduction**

1. La présente note a été établie conformément à la résolution 51/14 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida". Dans cette résolution, la Commission a demandé aux États Membres représentés tant à la Commission qu'au sein du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) de collaborer pour améliorer la coordination et l'harmonisation des mesures visant à faire face au VIH/sida en vue d'avancer vers l'objectif d'un accès universel des usagers de drogues à des services globaux de prévention, de soins, de traitement et de soutien; a prié le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de porter à la connaissance des États Membres les décisions pertinentes du Conseil de

* E/CN.7/2016/1.



coordination du Programme à ses sessions se tenant au premier semestre de chaque année, à partir de sa cinquante-deuxième session; et a prié l'ONUSIDA de transmettre chaque année ses résolutions pertinentes au Président du Conseil de coordination du Programme.

II. Promotion de la diffusion des décisions et des résolutions aux États Membres représentés tant à la Commission des stupéfiants qu'au sein du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

2. Le rapport, y compris les résolutions et décisions, de la Commission sur les travaux de sa cinquante-huitième session (E/2015/28-E/CN.7/206/15), tenue à Vienne du 9 au 17 mars 2015, a été transmis au Président du Conseil de coordination du Programme le 28 mai 2015. L'attention a été appelée en particulier sur le débat spécial concernant les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, qui figure au chapitre II du rapport.

3. À ses trente-sixième et trente-septième réunions, tenues à Genève respectivement du 30 juin au 2 juillet 2015 et du 26 au 28 octobre 2015, le Conseil de coordination du Programme a rappelé que l'action de l'ONUSIDA sous tous ses aspects était guidée par les principes directeurs suivants: s'aligner sur les priorités des parties prenantes nationales; se fonder sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH; se fonder sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes; se fonder sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques; promouvoir des ripostes complètes au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et l'appui; et se fonder sur le principe de non-discrimination¹.

4. À sa trente-sixième réunion, le Conseil de coordination du Programme a examiné et formulé des décisions, recommandations et conclusions concernant notamment le point de l'ordre du jour intitulé "Point sur la riposte au sida dans le programme de développement pour l'après-2015". Il a réaffirmé la volonté de mettre fin d'ici à 2030 à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique, comme convenu à sa trente-quatrième réunion, et notamment de parvenir à zéro nouvelle infection, zéro décès lié au sida et zéro discrimination. En outre, il a réaffirmé la résolution 2015/2 du Conseil économique et social, intitulée "Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida", en particulier le paragraphe 8, où le Conseil réitérait la valeur des enseignements tirés de l'action menée au niveau mondial afin de lutter contre le sida pour le programme de développement pour l'après-2015, notamment de ceux tirés de l'approche unique du Programme commun, et réaffirmait également que le Programme commun offrait aux organismes des Nations Unies un exemple utile à suivre, selon qu'il convenait, reposant sur des situations et des priorités nationales pour renforcer la cohérence stratégique, la coordination, l'orientation axée sur les résultats, la gouvernance sans

¹ Les décisions, recommandations et conclusions formulées par le Conseil à ses réunions peuvent être consultées à l'adresse www.unaids.org.

exclusive et l'impact au niveau des pays. Le Conseil a encouragé le Programme commun à faire campagne pour que l'approche multisectorielle de la riposte au sida soit prise en compte dans les indicateurs cibles pertinents pour le VIH dans le cadre des objectifs de développement durable proposés.

5. À sa trente-sixième réunion également, le Conseil de coordination du Programme, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Rapport sur le processus consultatif visant à actualiser et à élargir la Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015 durant la période d'accélération 2016-2021", a notamment accueilli avec satisfaction le rapport sur le processus consultatif multipartite visant à actualiser et à élargir la Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015 durant la période d'accélération 2016-2021 et s'est félicité du processus consultatif adopté jusqu'à présent. Il a aussi pris note des nouvelles données et analyses présentées dans les rapports récents de l'ONUSIDA intitulés *Gap Report* (rapport sur les écarts), *Accélérer la riposte: mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030* et *Le rapport sur les villes*, qui fournissent des preuves incontestables de la nécessité d'intensifier les investissements et les activités ces cinq prochaines années, en tenant compte des différences régionales, pour permettre aux pays de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030, et de l'avant-projet du document relatif à la stratégie de l'ONUSIDA pour la période 2016-2021, et a déclaré attendre avec intérêt la formulation d'une stratégie actualisée et étendue, qui doit lui être soumise à sa trente-septième réunion pour examen et adoption.

6. Toujours à sa trente-sixième réunion, le Conseil de coordination du Programme a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA" et a, entre autres, demandé au Secrétariat de l'ONUSIDA de constituer un groupe de travail qui inclue des représentants des organismes coparrainants et des experts indépendants pour examiner et préciser le cadre des résultats et des responsabilités de sorte que celui-ci puisse guider les travaux du Programme commun, en accord avec les priorités définies par la Stratégie actualisée, et permette de communiquer aux États Membres et au Conseil des informations stratégiques qui serviront à mener une évaluation critique des réalisations du Programme commun et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Stratégie, et de lui présenter le cadre des résultats et des responsabilités révisé à sa trente-huitième réunion. Il a également prié l'ONUSIDA de rendre compte, à sa trente-huitième réunion, des difficultés liées à la prestation de services, notamment en ce qui concerne les principales lacunes, et d'émettre des recommandations pour y remédier, en se fondant sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés.

7. Également à sa trente-sixième réunion, le Conseil de coordination du Programme a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Suivi du volet thématique de la trente-cinquième réunion du Conseil de coordination du Programme". Il a notamment reconnu la nécessité de renforcer les activités de lutte contre la transmission du VIH chez les usagers de drogues, en adoptant et en mettant en œuvre des politiques globales en matière de drogues qui se fondent sur des données factuelles et le respect des droits de l'homme, mettent en avant le droit de chacun de jouir du meilleur état de santé possible, respectent la dignité de tous et sont guidées par les interventions de réduction des risques liés au VIH et à l'usage de drogues, telles qu'elles sont recensées dans le *Guide technique de l'OMS, l'ONUSIDA et l'ONUSIDA destiné aux pays pour la définition des objectifs nationaux pour l'accès*

universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de VIH/sida et dans la publication de l'OMS intitulée *Consolidated Guidelines on HIV Prevention, Diagnosis, Treatment and Care for Key Populations* (relative à la prévention, au diagnostic, au traitement et à la prise en charge du VIH chez les populations à risque), en tenant compte des différents contextes nationaux. Il a également admis qu'il conviendrait de faire participer les usagers de drogues à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des services liés aux VIH qui leur sont destinés. En outre, il a encouragé le Programme commun à : a) travailler avec les États Membres à l'élaboration de programmes fondés sur des données factuelles et qui prennent en compte la problématique hommes-femmes, les preuves existantes et les lignes directrices concernant la prévention, le traitement, les soins et le soutien en matière de VIH/sida, y compris d'interventions structurelles qui créent des environnements favorables; b) dans le cadre des efforts déployés pour disposer de ressources suffisantes pour mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030, travailler avec les États Membres et d'autres donateurs pour veiller à ce que des fonds soient alloués à la mise en œuvre de programmes efficaces et fondés sur des données factuelles pour lutter contre le VIH et l'usage de drogues par injection, notamment en faisant intervenir les réseaux concernés de la société civile; c) renforcer les recommandations relatives à l'importance de la justice, de la détection et de la répression et de la collaboration du secteur de la santé, aux solutions de substitution à l'incarcération, à la nécessité de se fonder sur la science et les données factuelles pour élaborer les politiques ainsi qu'aux programmes globaux de prévention et de traitement reposant sur des données concrètes, y compris les traitements médicamenteux. En outre, le Conseil a encouragé le Programme commun et les partenaires concernés à participer pleinement et à fournir des services spécialisés à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, afin d'améliorer les résultats en matière de santé publique, par exemple en réduisant le taux de transmission du VIH et en mettant fin à la menace pour la santé publique que constitue le sida d'ici à 2030, notamment dans le cadre du Système international de contrôle des drogues. Il a également insisté sur le fait qu'une attention particulière devait être accordée aux problèmes relatifs au VIH chez les usagers de drogues lors de la Réunion de haut niveau sur le VIH en 2016.

8. À sa trente-septième réunion, le Conseil de coordination du Programme a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Point sur la riposte au sida dans le programme de développement pour l'après-2015". Il a, entre autres, demandé au Programme commun de continuer à faire partager l'expérience qu'il a acquise dans ce domaine en élaborant des approches novatrices et multisectorielles pour faire face aux défis complexes liés au développement et renforcer le nouveau Partenariat mondial pour le développement durable, et de s'adapter pour contribuer à la réussite du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par ailleurs, il lui a demandé de plaider activement pour que le système actuel de contrôle des drogues inclue une approche de la santé publique axée sur l'humain et le respect des droits de l'homme, y compris un dispositif de responsabilisation, et que cela apparaisse clairement dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016.

9. À sa trente-septième réunion également, lors de l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "Stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA", le Conseil de coordination

du Programme a adopté la Stratégie mentionnée ci-dessus et a encouragé le Programme commun à avoir recours aux plates-formes régionales existantes pour affermir la volonté politique et accélérer la mise en œuvre de la Stratégie.

10. Toujours à sa trente-septième réunion, le Conseil de coordination du Programme a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016-2021 de l'ONUSIDA". Il a, entre autres, approuvé le cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016-2021 en tenant compte des avis exprimés en son sein et en rappelant le point 7.2 des décisions de sa trente-sixième réunion. En outre, le Conseil a approuvé le budget de base de 485 millions de dollars pour 2016-2017 ainsi que les crédits budgétaires alloués aux coparrainants et au Secrétariat. Il a demandé à l'ONUSIDA de lui rendre compte chaque année de la mise en œuvre du cadre unifié, en démontrant clairement le lien entre les ressources et les résultats, la conscience du rapport entre les coûts et la valeur, et les responsabilités; a prié instamment tous les groupes intéressés d'utiliser le cadre unifié pour s'acquitter de leur obligation de rendre compte; et a demandé que le cadre unifié explique de façon détaillée l'allocation des ressources aux coparrainants et aux pays. Enfin, il a souligné la nécessité urgente d'investir davantage dans la poursuite de l'intensification de la riposte mondiale au VIH/sida de façon à atteindre les cibles d'accélération, et l'importance à cet égard de doter le Programme commun de ressources suffisantes lui permettant de conduire cet effort mondial.

11. À sa trente-septième réunion également, le Conseil de coordination du Programme a examiné le point de l'ordre du jour traitant du VIH dans les prisons et autres structures fermées. Il a demandé au Programme commun d'aider les États Membres et la société civile à favoriser une approche de la santé en milieu carcéral respectueuse des droits de l'homme et à accélérer les efforts pour élargir l'accès aux connaissances et à des services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH reposant sur des données factuelles, pour les personnes de tout âge vivant en prison et dans d'autres structures fermées, y compris les filles et les femmes, les personnes vivant avec le VIH et les autres populations clefs, conformément à la *Stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA: accélérer la riposte pour mettre fin à l'épidémie de sida* et à l'Ensemble révisé des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus, ainsi que de rendre compte des mesures concrètes prises en ce sens lors d'une de ses futures réunions. En outre, le Conseil a encouragé le Programme commun et les partenaires concernés à traiter des questions liées au VIH et à la santé dans les prisons et autres structures fermées en tirant parti de la dynamique actuelle et en participant pleinement à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue et à la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida en 2016, et en favorisant la collaboration entre les ministères de la justice, de la santé et des autres domaines concernés pour ce qui est du VIH et de la santé dans les prisons et les autres structures fermées, afin de permettre aux personnes vivant dans ces établissements de jouir du meilleur état de santé possible.

12. Toujours à sa trente-septième réunion, le Conseil de coordination du Programme a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Suivi du segment thématique de la trente-sixième réunion du Conseil de coordination du Programme". Il a notamment encouragé le Programme commun à prendre des initiatives pour s'assurer que les interventions appropriées en matière de VIH sont

systématiquement intégrées à tous les programmes de préparation et de réponse aux situations d'urgence humanitaire; à désigner comme prioritaires les activités de lutte contre la violence sexiste envers les personnes en situation d'urgence humanitaire, notamment les femmes, les jeunes et les autres populations clefs; à renforcer la collecte d'informations stratégiques liées au VIH, notamment des données ventilées par âge et par sexe, dans les situations d'urgence humanitaire au cours des phases de préparation et de réponse afin de garantir une réponse appropriée en fonction de la prévalence du VIH et des questions de protection et de droits de l'homme; à plaider en faveur de l'augmentation des fonds alloués à la riposte au VIH et de la mobilisation des ressources pour toutes les organisations qui travaillent sur le VIH dans les situations d'urgence humanitaire, y compris les organisations non gouvernementales et les organisations à base communautaire, de manière à assurer une préparation et une réponse complètes et adaptées.

13. Enfin, à sa trente-septième réunion, le Conseil de coordination du Programme, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Élection du Bureau", a élu la Suisse à la Présidence, le Ghana à la Vice-Présidence et l'Équateur à la fonction de Rapporteur pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et a approuvé la composition de la délégation des organisations non gouvernementales auprès du Conseil de coordination du Programme.
